



# Assemblée générale

Distr. limitée  
7 février 2018  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
**Sous-Comité scientifique et technique**  
**Cinquante-cinquième session**  
Vienne, 29 janvier-9 février 2018

## Projet de rapport

### II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

1. Conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ».
2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Allemagne, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Hongrie, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Nigéria, Pakistan et Sri Lanka. Une déclaration a également été faite au titre de ce point par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu une présentation scientifique et technique intitulée « [...] », par le représentant de la Fédération de Russie.

#### A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

4. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution [72/77](#), s'était félicitée des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, lequel offrait des avantages uniques aux États Membres, en particulier aux pays en développement, qui participent à ces activités.
5. Le Sous-comité a rappelé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales était l'une des réalisations de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE I), et que tant UNISPACE II (1982) qu'UNISPACE III (1999) avaient contribué à l'élaboration des mandats du Programme. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Programme avait joué un rôle déterminant en aidant les pays en développement à acquérir des connaissances, des compétences et une expérience pratique en vue de l'application des techniques spatiales aux fins du développement économique, social et culturel. Le Sous-Comité a également noté qu'UNISPACE+50 pourrait être une excellente occasion de recenser les besoins



des pays en développement auxquels le Bureau des affaires spatiales pourrait répondre dans le cadre de la coopération internationale.

6. À la 875<sup>e</sup> séance, le 29 janvier, la Directrice du Bureau des affaires spatiales, pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/77, a informé le Sous-Comité de l'état d'avancement des activités du Bureau dans le cadre de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Elle a également informé le Sous-Comité que, dans le cadre des responsabilités qui lui incombent de mettre en œuvre des plans, activités et initiatives importants et complexes dans le cadre du processus UNISPACE+50, le Bureau continuait de prendre toute une série de mesures importantes, qui visaient à prendre en compte l'évolution stratégique dans son programme de travail en matière de renforcement des capacités, y compris son Programme pour les applications des techniques spatiales. Dans le cadre de ce Programme, le Bureau pourrait offrir beaucoup plus d'activités de renforcement des capacités axées sur les besoins des pays en développement et les problèmes mondiaux de l'humanité, tout en faisant intervenir davantage de questions transversales et d'actualité ainsi qu'un cercle plus large d'experts qualifiés, ce qui permettrait de mener à bien des activités de renforcement des capacités à des niveaux correspondant aux normes actuelles les plus élevées et répondant aux attentes des États Membres.

7. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa précédente session, des contributions en espèces et en nature, y compris du personnel sous forme de prêts non remboursables, avaient été proposées pour les activités du Bureau, y compris le Programme pour les applications des techniques spatiales, par les entités suivantes : Agence autrichienne de promotion de la recherche (FFG) ; Institute for Scientific Research (ISR) du Boston College (États-Unis d'Amérique) ; China Manned Space Agency ; China National Space Administration ; Delta State University (États-Unis) ; Département de la science et de la technologie du Gouvernement de la République sud-africaine ; DigitalGlobe ; Université fédérale de Santa Maria (Brésil) ; Commission européenne ; Agence spatiale européenne (ESA) ; Agence aérospatiale allemande (DLR) ; Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie ; Gouvernement chinois ; Institut géographique national Agustín Codazzi du Gouvernement colombien ; Gouvernement allemand ; Gouvernement japonais ; Gouvernement suisse ; Gouvernement des Émirats arabes unis ; Gouvernement des États-Unis ; Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique ; Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA) ; Joanneum Research Forschungsgesellschaft mbH (Autriche) ; Institut de technologie de Kyushu (Kyutech) (Japon) ; National Oceanic and Atmospheric Administration (États-Unis) ; Centre national chinois de lutte contre les catastrophes ; People's Insurance Company of China ; Politecnico di Torino, Istituto Superiore Mario Boella (ISMB) et Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica (Italie) ; Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau de l'Université du Roi-Saoud (Arabie saoudite) ; Université de Samara (Fédération de Russie) ; Université de Stellenbosch (Afrique du Sud) ; Conseil turc de la recherche scientifique et technique (TÜBİTAK) (Turquie) ; Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat ; Centre spatial Mohammed Bin Rashid (Émirats arabes unis) ; Université de Bonn (Allemagne) ; Université de Genève (Suisse) ; NPOC Austria (National Point of Contact for POC Space Law) de l'Université de Vienne, et Université de Salzbourg (Autriche) ; Organisation mondiale de la Santé et World Vision.

8. Le Sous-Comité a aussi noté que, depuis sa dernière session, en 2017, dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, y compris la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Bureau avait conclu des mémorandums d'accord, des accords de financement et des accords-cadres. Il les avait par ailleurs élargis, le cas échéant, avec les Gouvernements autrichien, italien, suisse et le Gouvernement des États-Unis ; le Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs du Département d'État des États-Unis ; l'Agence spatiale italienne (ASI) ; l'Agence spatiale des Émirats arabes unis ; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; l'Institut des

Nations Unies pour la formation et la recherche ; l'Université de Bonn (Allemagne) ; l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace ; Paz y Cooperación ; DigitalGlobe (États-Unis) ; et People's Insurance Company of China.

9. Le Sous-Comité a ajouté que le Gouvernement du Japon, par l'intermédiaire de l'Institut de technologie de Kyushu, et l'École polytechnique de Turin et l'Institut d'études supérieures Mario Boella, avec la collaboration de l'Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica, avaient continué d'offrir à des étudiants de pays en développement des bourses dans le cadre du programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites et dans le cadre du programme ONU/Italie de bourses d'études de longue durée sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et les applications connexes, respectivement.

10. Le Sous-Comité a pris note du programme DropTES (Drop Tower Experiment Series), programme de bourses du Bureau des affaires spatiales, mené en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité et la DLR, dans le cadre duquel les élèves pouvaient étudier la microgravité en réalisant des expériences dans une tour d'impesanteur. Dans le cadre du quatrième cycle du programme de bourses d'études, une équipe de l'Université de technologie de Varsovie a obtenu la bourse grâce à une sélection par concours. Un nouveau cycle, le cinquième, était en cours.

11. Le Sous-Comité a en outre noté que la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement japonais, en collaboration avec la JAXA, s'était poursuivie dans le cadre du programme de coopération ONU/Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale, appelé « KiboCUBE ». Le programme avait été lancé en septembre 2015. Après la sélection de l'équipe de l'Université de Nairobi pour la première phase, une équipe de la Universidad del Valle (Guatemala) a été sélectionnée pour la deuxième phase ; les candidatures pour la troisième phase, de 2018 et 2019, étaient actuellement ouvertes. L'objectif du programme de coopération était de promouvoir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications dans le cadre de l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité en offrant à des établissements d'enseignement et de recherche de pays en développement la possibilité de déployer de petits satellites (CubeSats) depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo).

12. Le Sous-Comité a continué d'exprimer ses préoccupations concernant les ressources financières toujours limitées disponibles pour exécuter les activités de renforcement des capacités du Bureau, y compris le Programme des Nations Unies pour les applications spatiales, et a demandé aux États Membres de fournir le soutien nécessaire au moyen de contributions volontaires.

13. Le Sous-Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le changement climatique, l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, et la biodiversité et les écosystèmes.

14. Le Sous-Comité a également noté que le Programme avait pour objectif de promouvoir, par la coopération internationale, l'utilisation des techniques et des données spatiales au service du développement économique et social durable dans les pays en développement en sensibilisant les décideurs à l'intérêt économique et aux avantages supplémentaires pouvant être obtenus ; en renforçant la capacité des pays en développement à utiliser les techniques spatiales ou en constituant une telle capacité quand celle-ci n'existe pas ; et en renforçant les activités d'information et de sensibilisation en ce qui concerne les retombées bénéfiques des techniques spatiales.

15. Le Sous-Comité a également pris note des activités ci-après, menées par le Bureau dans le cadre du Programme pour les applications des techniques spatiales en 2017 :

a) Réunion d'experts sur les préparatifs de l'Atelier ONU/Italie sur l'initiative Open Universe, tenu à Rome les 11 et 12 avril 2017 (A/AC.105/2017/CRP.22) ;

b) Réunion de coordination entre le Bureau des affaires spatiales et le Comité de coordination de la recherche spatiale à l'appui des préparatifs d'UNISPACE+50, tenue à Vienne les 22 et 23 mai 2017 (A/AC.105/2017/CRP.25) ;

c) Réunion des directeurs des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'ONU, tenue à Vienne les 13 et 14 juin 2017 ;

d) Atelier ONU/États-Unis d'Amérique sur l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace : la décennie après l'année héliophysique internationale 2007, tenu à Boston (États-Unis) du 31 juillet au 4 août 2017 (A/AC.105/1160) ;

e) Conférence ONU/Organisation mondiale de la Santé/Suisse sur le renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale, tenue à Genève du 23 au 25 août 2017, avec le soutien financier du Gouvernement suisse (A/AC.105/1161) ;

f) Colloque ONU/Autriche sur le thème « Accès à l'espace : renforcement global des capacités pour le XXI<sup>e</sup> siècle », tenu à Graz (Autriche) du 3 au 7 septembre 2017 (A/AC.105/1162) ;

g) Atelier ONU/Fédération de Russie sur le renforcement des capacités en matière de sciences et techniques spatiales pour le développement économique et social durable, tenu à Samara (Fédération de Russie) du 30 octobre au 2 novembre 2017 (A/AC.105/1164) ;

h) Atelier ONU/Italie sur l'initiative « Open Universe », tenu à Vienne du 20 au 22 novembre 2017 (A/AC.105/1175) ;

i) Colloque ONU/Afrique du Sud sur l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, sur le thème « Missions de petits satellites pour les progrès scientifiques et techniques », tenu à Stellenbosch (Afrique du Sud) du 11 au 14 décembre 2017. Le rapport est publié dans le document de séance A/AC.105/C.1/2018/CRP.9 et sera également publié sous la cote A/AC.105/1180.

16. Le Sous-Comité a été informé que le Bureau des affaires spatiales organisait et continuait d'organiser des activités de renforcement des capacités, y compris dans le cadre du Programme pour les applications des techniques spatiales, grâce à des efforts conjugués avec les Gouvernements des pays suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Chili, États-Unis, Italie et Pakistan. Le Sous-Comité a également été informé que ces manifestations devaient porter sur les thèmes suivants : GNSS, applications spatiales pour la gestion de l'eau, météorologie de l'espace, technologies spatiales fondamentales, retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, renforcement des capacités en matière de techniques et d'applications spatiales, réduction des risques de catastrophe et interventions d'urgence. Le Sous-Comité a noté que le Bureau présenterait des rapports et des informations sur les manifestations à sa cinquante-sixième session, en 2019.

17. Le Sous-Comité a noté qu'en plus des conférences des Nations Unies, stages de formation, ateliers, séminaires et colloques menés en 2017 et prévus pour 2018, le Bureau des affaires spatiales avait mené, et prévoyait de mener, d'autres activités dans le cadre du Programme, axées sur les domaines suivants :

a) Appui aux activités de renforcement des capacités dans les pays en développement par l'intermédiaire des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU ;

b) Renforcement de son programme de bourses de longue durée pour appuyer la mise en œuvre de projets pilotes ;

- c) Intégration de la question de l'égalité femmes-hommes dans toutes ses activités ;
- d) Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales ;
- e) Lancement de projets pilotes ou appui à ceux déjà lancés, pour donner suite aux activités du Programme menées dans des domaines présentant un intérêt prioritaire pour les États Membres ;
- f) Prestation, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres, aux organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'aux organisations nationales et internationales compétentes ;
- g) Élargissement de l'accès aux données et autres informations relatives à l'espace ;
- h) Application d'une approche intégrée et intersectorielle aux activités, le cas échéant.

18. Le Sous-Comité a en outre pris note des principales activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, à savoir le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace en langue anglaise ; le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue française ; le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique ; le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale ; et le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique.

19. Le Sous-Comité a en outre noté qu'en marge de sa session en cours, une téléconférence avait été organisée avec la participation du Bureau des affaires spatiales et de représentants de tous les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, au cours de laquelle les parties avaient examiné l'état de la coopération actuelle, ainsi que les modalités et orientations des travaux futurs dans le domaine du renforcement des capacités, compte tenu en particulier du processus UNISPACE+50.

20. Le Sous-Comité a pris note de la demande du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes tendant à ce que le Comité et ses sous-comités renforcent leur coopération avec les organisations et institutions régionales, telles que le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Conférence de l'espace pour les Amériques et la Société des spécialistes latino-américains en télédétection et informations spatiales (SELPER), et que le Bureau des affaires spatiales devrait appuyer la coopération avec ces organisations dans le cadre de ses activités et manifestations.

21. Quelques délégations ont estimé que l'Organisation des Nations Unies devait continuer de promouvoir activement son rôle dans la coopération entre pays en développement et pays développés, ainsi qu'entre pays en développement, afin de renforcer l'infrastructure et la technologie du secteur spatial, en particulier par le renforcement des capacités, l'échange d'informations et le transfert de technologies, qui pouvaient accélérer le développement dans divers aspects de la vie. À cet égard, les délégations qui ont exprimé cet avis ont également estimé qu'il importait de promouvoir la collaboration entre pays en développement et pays développés afin de garantir un accès équitable aux sciences et techniques spatiales.

## **B. Coopération régionale et interrégionale**

22. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/77, avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États Membres à développer leurs capacités spatiales et contribuer à

l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, l'Assemblée avait demandé aux organisations régionales compétentes et à leurs groupes d'experts d'offrir l'assistance nécessaire pour que les pays soient en mesure d'appliquer les recommandations des conférences régionales. À cet égard, elle avait pris note de l'importance de la participation égale des femmes dans tous les domaines de la science et de la technique.

23. Le Sous-Comité a noté que le Gouvernement nigérian accueillerait le septième Congrès des dirigeants africains sur les sciences et techniques spatiales au service du développement durable, qui devait se tenir à Abuja du 5 au 9 novembre 2018.

24. Le Sous-Comité a noté que le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et l'Agence bolivarienne pour les activités spatiales avaient accueilli la deuxième conférence vénézuélienne sur la technologie spatiale, tenue à Caracas du 18 au 20 septembre 2017.

25. Le Sous-Comité a également noté que la vingt-quatrième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales avait eu lieu à Bangalore (Inde) du 14 au 17 novembre 2017 sur le thème des techniques spatiales au service de l'amélioration de la gouvernance et du développement. La vingt-cinquième session se tiendrait à Singapour en novembre 2018.

26. Le Sous-Comité a en outre noté que la onzième réunion du Conseil de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, accueillie par le Gouvernement de la République islamique d'Iran et organisée par l'Agence spatiale iranienne, s'était tenue à Téhéran du 11 au 14 septembre 2017.

27. Le Sous-Comité a été informé que les Émirats arabes unis étaient prêts à créer, avec l'accord du Bureau, un centre d'excellence pour la sécurité de l'environnement et des activités spatiales, et à inclure cette initiative dans le Programme « Espace 2030 », sous réserve de discussions concluantes avec le Bureau sur la portée et les modalités de l'entente connexe.

---